



Place Foch – CS 30217  
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex  
Tél : 02 40 83 87 07

## Accueil du mercredi 2021-2022 Modalités d'inscription

### Inscription

L'inscription à l'accueil du mercredi est obligatoire chaque année.

Pour vous inscrire en ligne, il vous faut constituer un dossier administratif en ligne également.

<https://www.espace-citoyens.net/ancenis>

### Constitution du dossier administratif, documents nécessaires :

- Fiche sanitaire complétée (pour chaque enfant)
- Copie des pages de vaccinations (pour chaque enfant)
- Justificatif d'assurance responsabilité civile ou scolaire 2021-2022 (si non disponible, le fournir au plus tard au 31 août).

Une fois validé par le service (sous 1 semaine), **vous devrez inscrire votre ou vos enfant(s) à l'accueil du mercredi et préciser les dates de vos besoins dès que possible** (au plus tard le 26 août dans la limite des places disponibles).

Le dossier administratif en ligne vous permet également de pouvoir inscrire vos enfants en ligne lors de chaque période de vacances sans vous déplacer.

### Répartition des enfants par site selon l'école fréquentée :

- Les enfants scolarisés dans les écoles Sainte Anne, Camus, Saint Louis, Sévigné, et Sainte Marie de la Roche-Blanche accueil à Croq'Loisirs, boulevard de Sévigné (Ancenis-Saint-Géréon).
- Les enfants scolarisés dans les écoles de Pouillé les Coteaux, Alexandre Bernard et Gotha, accueil à La Farandole, 187 avenue du Mortier (Ancenis-Saint-Géréon).
- Les enfants scolarisés dans les écoles de Vair sur Loire, accueil à l'Ancre - Vair sur Loire - Anetz, rue de l'Europe.

A noter qu'un transport est assuré le midi après la classe entre :

- L'école Camus et Croq'Loisirs

Les enfants devant être récupérés le soir sur le site d'accueil.

### Formule d'inscription et Horaire d'ouverture :

- Matin
- Matin + repas
- Après midi
- Après midi + repas
- Journée avec repas

Horaires	
Accueil	De 7h15* à 9h30 ou de 11h45 à 12h15 ou de 13h15 à 14h
Départ	De 11h45 à 12h15 ou de 13h15 à 14h ou de 17h à 18h30

\*Accueil à partir de 7h05 sur le site de Vair sur Loire

## **Modalités de fonctionnement**

Les modalités de fonctionnement des accueils de Loisirs sont téléchargeables sur le site [www.ancenis-saint-gereon.fr](http://www.ancenis-saint-gereon.fr)

## **Inscription et délais :**

Tous les enfants, habitant sur une commune du SIVU ou scolarisés sur une commune du SIVU peuvent être accueillis les mercredis sur le temps scolaire.

Toutes les inscriptions **complètes** et déposées **dans les délais** seront acceptées (dans la limite de 200 enfants par mercredi).

En cours d'année :

- Annulation possible jusqu'au mercredi avant 18h30 sur les sites d'accueil ou minuit sur le e-services pour le mercredi suivant,
- Inscription possible jusqu'au jeudi minuit pour le mercredi suivant.

Vos ajustements sont à effectuer sur votre espace personnel sur l'espace e-service ([www.ancenis-saint-gereon.fr](http://www.ancenis-saint-gereon.fr)) ou par mail à [aps@ancenis-saint-gereon.fr](mailto:aps@ancenis-saint-gereon.fr) ou à l'aide des feuilles de « réservation » ou « d'annulation » présentes sur les sites d'accueil. Aucune démarche par téléphone.

## **Tarifs de l'accueil du mercredi :**

Votre tarif = votre QF x taux (dans la limite des tarifs mini et maxi)

	Taux	Tarif mini	Tarif maxi
Journée avec repas	<b>1.53%</b>	3.06 €	30.60 €
Absence justifiée journée avec repas		20% de votre tarif	
½ journée avec repas	<b>1.02%</b>	2.55 €	20.40 €
Absence justifiée ½ journée avec repas		20% de votre tarif	
½ journée sans repas	<b>0.56%</b>	0.51 €	11.22 €
Absence justifiée ½ journée sans repas		20% de votre tarif	

## **Hors SIVU (tarif unique)**

Journée avec repas	35.70 €
Absence justifiée journée avec repas	7.14 €
½ journée avec repas	25.50 €
Absence justifiée ½ journée avec repas	5.10 €
½ journée sans repas	15.30 €
Absence justifiée ½ journée sans repas	3.06 €

## **Autres tarifs (tarif unique)**

Petit déjeuner	0.85 €
Pénalité de retard, par ½ heure	7.00 €

Quelques exemples :

QF de 428 en journée :  $428 \times 1.53 \% = 6.55 \text{ €}$

QF de 980 en ½ journée avec repas :  $980 \times 1.02\% = 10.00\text{€}$

QF de 1297 en ½ journée sans repas :  $1297 \times 0.56 \% = 7.26 \text{ €}$

Le quotient familial est mis à jour chaque année en janvier, sauf changement de situation en cours d'année à nous signaler.